



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

<u>Date de la convocation :</u> 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<u>Date d'affichage :</u> 24 avril 2026	
En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	<u>Etaient présents :</u> <i>Karine KAUFFMANN, Eric LAURENT, Aurélia AUMONIER, Aurélie MEYER, Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER, Bernard JUERY, Philippe MARTINET, Apolline SCHRECK, Angéline MOYET, Eric CHANTOT, Lancelot MIRA, Cécile CURIEL, Jean-Michel JAMET, conseillers municipaux</i>
	<u>Etaient absents :</u> <i>Gaël DELIENS-MADRE (pouvoir donné à Apolline SCHRECK) Laurence LELARGE (pouvoir donné à Jean-Michel JAMET) Secrétaire de Séance : Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER</i>

Délibération N° 2026-19

### III - SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Exposé de M. LAURENT :

Cette année, une enveloppe d'un montant de 6 495 € est consacrée au tissu associatif. Elle permet de satisfaire les demandes des associations qui ont d'ores et déjà déposé un dossier.

Le détail des subventions est le suivant :

ASSOCIATIONS	Rappel Subventions 2025	Subventions demandées 2026	Subventions Proposées 2026
AFIPE	0 €	195 €	195 €
Foyer socio-éducatif du collège de Vernouillet	100 €	100 €	100 €
Bibliothèque des enfants malades de Poissy (CHI)	100 €	100 €	100 €
Villennes Bienvenue	300 €	300 €	300 €
ASTYANAX	500 €	500 €	500 €
VO 2 Rives de Seine	200 €	200 €	200 €
Crèche Pomme de Reinette	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Tennis Club de Villennes	1 700 €	2 100 €	2 100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	75 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 475 €</b>	<b>6 495 €</b>	<b>6 495 €</b>

Délibération :

### Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 08 75 20  
Email : [communedemedan.accueil@orange.fr](mailto:communedemedan.accueil@orange.fr) - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/04/2026

Application agréée e-legalite.com

99\_DE-078-217803840-20260429-2026\_19-DE



Le Conseil Municipal,  
Considérant les demandes de subventions effectuées par les associations précitées,

Entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le tableau des subventions 2026 précitées pour un montant total de 6 495 €,
- DIT que les crédits seront inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 29/04/2026



Rendu exécutoire par :  
Dépôt en Sous-Préfecture le : 29/04/2026  
Et par publication le : 29/04/2026

## Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 40 00 - Fax : 01 39 08 40 01 - Application agréée Elegalite.com

REÇU EN PREFECTURE

99\_DE-078-217803840-20260429-2026\_19-DE